

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°) 24.—	13.—	7.50	
(env. 3 N° de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20

Cpte de chèques postaux N° II c 84

ANNONCES:
(Corps 4)

	Canton Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.25	0.30
Rèclame	0.60	0.70

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

Egaré
à Sion, un jeune chien de chasse, tacheté blanc et noir. Prière d'aviser le propriétaire Cretaz Jérémie, St-Martin.

Offres et demandes d'emploi
On demande une gentille jeune fille

forte, de 17-18 ans, pour aider dans un ménage de campagne et garder les enfants. Vie de famille. Salaire selon entente. Faire offres à Mme Louis Joseph, Crassier (Vaud).

On cherche à louer quelques secteurs de

pré
à Champsec, ou verger. S'adresser Glanzmann H., Collège, Sion.

On cherche
à louer une boulangerie. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
d'occasion; une baignoire zinc, 80 cm; un porte-palma laiton. Le tout à l'état de neuf. S'adresser au bureau du Journal.

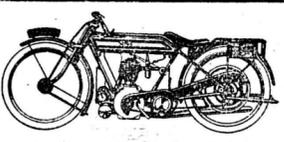
A vendre
un lit complet neuf, jamais employé. S'adresser au bureau du Journal.



Fabrique de sérateurs fins
U. LEYAT, SION



Le seul véritable modèle « Valais »
En vente chez tous les bons fournisseurs ou chez le fabricant
Exigez la marque Leyat, ainsi que le N° du brevet suisse
C'est la meilleure garantie



SALON DE GENÈVE
de la

MOTOCYCLETTE
13, Rue Versonnex

Du 6 au 21 février inclus, voyage à Genève gratuit!
A tout acheteur voyage remboursé

EXPOSITION

NORTON — CALTHO RPE — CONNAUGHT
Tous les Modèles — Tous les Prix
UNE SEULE QUALITÉ! — LA MEILLEURE!
GROSSET CASIMIR, SION, Agent général pour le Valais

Attention !!
Vente totale à bas prix de

Mobilier, Rideaux, Lingerie, service table, Tableaux, Batterie de cuisine cuivre, Lits état de neuf. S'adresser pour renseignements chez M. S. Meytain, Rue de Conthey, Sion.

400 Fr. mensuels
pour travail accessoire, à domicile. Demandez instructions et échantillons à Case Gare 10380, Lausanne.

A VENDRE
FOIN DE MONTAGNE
S'adresser à Devanthery Jos. rue des Pompes, Sion.

Occasion
A liquider de suite deux chars à pont neufs, à ressorts, avec siège, léger. Bas prix. S'adresser au bureau du Journal.

Poisson frais
Volaille de Bresse « Tout Crème »
Fromage de Savoie
de SÉPIBUS, Sion — Tél. 272

Je suis acheteur
de pommes et poires, aux prix du jour. Emile MACHOUD-CHEVRESSY Avenue de Midi, SION

3.- Francs
Pour cette somme vous recevrez 80 chansons et monologues, derniers succès; paroles et musique.
Chs. Schmidt, Lausanne, rue du Pré, 37.

Avez-vous besoin ?
d'un meuble, d'un potager, d'ustensiles de ménage, et tout genre d'articles? Adressez-vous « AUX OCCASIONS » Rue des Portes-Neuves, Sion
Achat de crin, chiffons, os et métaux.

Engrais, Foin Paille
Gros et mi-gros
GUSTAVE DUBUIS, SION
— Téléphone 140 —

Il suffit, pour le nettoyage des planelles de la cuisine et du vestibule, de les mouiller puis de les frotter avec du VIM. Un coup de tordion mouillé pour finir et tout est propre.



Bonjour !
Avez-vous goûté le café de malt Kathreiner-Kneipp, la meilleure des boissons pour le déjeuner, tant pour les jeunes que pour les vieux? C'est un café qui n'excite pas, mais qui calme. Des milliers d'attestations médicales.

GRANDE VENTE RECLAME

Ouverture
JEUDI 4 FÉVRIER

Clôture
SAMEDI 20 FÉVRIER

à **0.95**

Ces prix ne sont valables

que pendant la Vente Réclame

- 1. 1 paire fixe-chausset., 4 pattes bretel. 95
- 2. 1 démolir à manche 95
- 3. 5 écheveaux coton à broder et 1 bobine fil machine 500 yards 95
- 4. 2 bob. fil Oiseau 500 yards et 2 bobines fil Dorcas 95
- 5. 3 savons emballés et parfumés 95
- 6. 1 fl. parfum et 1 savon toilette 95
- 7. 3 savons bain, extra 95
- 8. 1 ceinture argentée ou dorée 95
- 9. 4 bobines faux-fil 10 gr. et 4 cartes fil de lin 95
- 10. 1 fl. brillantine et 1 savon bain 95
- 11. 1 carte 6 divisions laine St-Pierre, 1 paquet de 25 aiguilles à laine, 1 œuf à raccomoder les bas 95
- 12. 1 paq. 100 gr. coton hydrophile et 1 paq. de 25 gr. 95
- 13. 1 pelote coton à crocheter, 1 crochet 1 navette cellulo et 1 dé 95
- 14. 10 pelotes coton à repriser noir et bl. 95
- 15. 1 pelote coton 50 gr., perlé noir, 1 pelote coton talon 95
- 16. 1 paire ciseaux à broder, 1 doigtier cellulo, 1 échev. coton à broder, 1 paq. 25 aiguilles 95
- 17. 1 ceinture toile cirée 95
- 18. 8 pelotes laine talon 2 fils 95
- 19. 1 blaireau 95
- 20. 10 m. dentelles 95
- 21. 10 m. pointon fil 95
- 22. 10 m. pointon façon crochet 95
- 23. 5 m. entre-deux fil 95
- 24. 3 pièces rubans coutures noir et bl. 95
- Jolis tissus percale ou lainette, le m. 95

- 25. 10 m. cachepoints blancs 95
- 26. 10 m. feston simples, blancs 95
- 27. 10 m. cachepoints couleur 95
- 88. 3 rouleaux papier W.-C. 95
- 89. 1 jolie boîte décor bretons, pour café, etc. 95
- 90. 1 frotoir pure rizette 95
- 91. 4 dz. pinces à linge, à ressort 95
- 92. 3 savonnets «Corail» (Sunlight) 95
- 93. 1 brosse à linge, 1 brosse à décrotter, 1 torchon vaisselle 95
- 28. 12 pièces chevillères India, bl., ass. 95
- 29. 1 fermoir sac cellulo 95
- 30. 1 barrette et 2 peignes pr. cheveux courts 95
- 31. 1 protège-corset 95
- 32. 5 shampoings Tête d'Or 95
- 33. 10 pattes bretelles 95
- 34. 1 flacon Eau de Cologne 95
- 35. 8 m. ruban régence 95
- 36. 1 tube colle «Plussolid» et 1 paq. 100 agrafes lettres 95
- 37. 1 couteau militaire (5 outils) 95
- 38. 1 paire ciseaux à broder Cigogne 95
- 39. 1 paire ciseaux couturière 95
- 40. 12 dz. épingles sûreté ass. 95
- 41. 1 boîte épingles acier par 100 gr. 95
- 42. 5 m. élastique blouse, noir et bl. 95
- 43. 4 m. élastique soie, noir et bl. 95
- 44. 3 m. élastique avec boutonniers 95
- 45. 1 p. jarretelles dames 95
- 46. 5 filets cheveux et 10 paq. épingles invisibles 95
- 47. 6 tringles et 15 pinces brise-bises 95

- 48. 1 carte parure de 1 paire boutons manchettes, 1 épingle col et 1 fixe-cravate 95
- 49. 3 dz. lacets chauss. noirs 70 cm. coton 95
- 50. 3 dz. lacets chauss. noirs 80 cm. fil 95
- 51. 2 dz. lacets chauss. noirs 90 cm. fil 95
- 52. 2 dz. lacets chauss. noirs 100 cm. fil 95
- 53. 2 dz. lacets chauss. brun, 90 cm. fil 95
- 54. 6 paires lacets soul. ronds noirs 60 cm. 95
- 55. 6 paires lacets soul., cuir 90 cm. brun 95
- 56. 1 dz. boutons automatiques pr. cols 95
- 57. 3 dz. boutons pr. cols 95
- 94. 1 brosse à habits 95
- 95. 1 brosse à mains, 1 brosse à cheveux 1 brosse à cirage 95
- 96. 6 porte habits simples 95
- 97. 4 porte habits doubles 95
- 98. 5 spatules bois 95
- 99. 1 brosse à cirage, 1 brosse à décrotter, 1 boîte cirage 95
- 58. 6 dz. boutons os, noirs et blancs 95
- 59. 6 dz. boutons automatiques en boîte de 1 dz. 95
- 60. 12 dz. boutons nacre 95
- 61. 36 dz. boutons pressions bl. No 1 95
- 62. 12 dz. boutons pressions Koh-I-Noor 95
- 63. 1 paire boutons manchettes et 1 dz. boutons cols 95
- 64. 1 paire bretelles hommes 95
- 65. 1 paire bretelles enfants et 1 paire bracelets élastiques pr. chaussettes 95
- 66. 1 brosse à dents, enfants, et 1 brosse à dents, grand modèle 95
- 67. 6 m. toile cirée pour rayons 95
- 68. 1 boîte chablon et 4 écheveaux coton à broder 95

- 69. 5 cartes coton lustré L. V. et 1 bou-le pour bas 95
- 70. 5 bobines faux-fil et 1 bob. fil machine 95
- 71. 3 bobines fil machine Oiseau 95
- 72. 18 épingles corne pr. cheveux 95
- 73. 2 pochettes soie 95
- 74. 1 nettoie-couteaux et 1 brosse à mains 95
- 75. 1 fl. parfum, 1 glace de poche et 1 peigne 95
- 76. 1 paire ciseaux à broder, 1 centimètre et 25 aiguilles à coudre 95
- 77. 1 festonneur automatique complet 95
- 78. 1 écheveau coton à broder, 1 éch. coton perlé blanc, 1 pelote coton mouliné, 1 bobine fil Elsa et 1 pce. de 5 m. lacet coton bl. 95
- 79. 2 buses et 4 ressorts corsets 95
- 80. 10 m. chevillères bleues pr. tabliers 95
- 81. 10 pts. épingles cheveux métal 95
- 82. 12 dz. boutons pantalons 95
- 83. 36 agrafes noires pr. pantalons et 6 dz. boutons 95
- 84. 1 tube pâte dentifrice Serodent et 1 brosse à dents 95
- 85. 10 pièces crochets tableaux N° 4 Usal 95
- 86. 10 papeteries 5/5 95
- 87. 1 peigne de sac et 1 tube parfum 95
- 100. 4 paq. allumettes « Subito » 95
- 101. 10 fiaschi à Chianti vides 95
- 120 1 siroco 95
- 103. 1 brosse av. manche, pour casse-rote et 1 pinceau W.-C. 95
- 104. 1 serpillière double et un torchon métallique 95
- 105. 1 belle pipe bruyère manche droit 95

Egalement jusqu'au 20 février **10%** d'Escompte sur tous les articles de **BLANC** soit toiles blanches, toiles d'oreillers, draps de lit, linge de toilette, lingerie pour Dames et Messieurs, etc., etc.

Au Prix de Fabrique **SION**
Chs. DARBELLAY
Av. de la Gare

Un fait réjouissant

(Correspondance particulière)

Le 5 janvier 1926, l'Agence télégraphique suisse communiquait à la presse que le Conseil fédéral avait adressé au citoyen Angelo Tonello, rédacteur de la « Libera Stampa » quotidien socialiste paraissant à Lugano, un avertissement sévère le menaçant d'expulsion du territoire suisse pour le cas où ce journal, à la rédaction duquel il appartenait, continuerait à injurier M. Benito Mussolini, premier ministre italien, secrétaire d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de l'aviation.

M. Angelo Tonello est un réfugié politique, ex-député socialiste à la Chambre italienne. Il a dû, en son temps, se retirer en Suisse pour échapper aux poursuites fascistes. Le Conseil fédéral, pour prendre sa décision, se basait sur l'article 70 de la Constitution fédérale qui dit: « La Confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ».

Au premier abord, tout paraissait être en ordre. Nous ne pouvons tolérer que ceux qui bénéficient de notre hospitalité en usent pour servir leurs buts personnels ou politiques d'une manière contraire à nos intérêts d'Etat. Si M. Angelo Tonello était vraiment coupable des faits incriminés, il avait la loi contre lui et n'avait que le choix entre deux alternatives: ou cesser sa polémique contre M. Mussolini, ou quitter notre pays. Les lois sont faites par le peuple, et l'esprit démocratique enjoint à la minorité de s'incliner devant la majorité. Ce qui, naturellement, ne veut pas dire que la majorité ait toujours raison! Mais ici, cela ne change rien à l'affaire. Les lois sont là et nous devons les prendre comme elles sont, — taisez-vous ou partez! La chose paraissait donc claire.

Mais bientôt les affaires se gâtèrent. La presse socialiste ne l'entendit pas de cette oreille. Dès le début elle attaqua le Conseil fédéral, se réclamant de la liberté de presse. La « Basler Arbeiterzeitung » laissa même entrevoir la divulgation de quelques petits détails intéressants sur la personne de M. Tamburini, consul italien à Bâle. Nous en reparlerons un peu plus loin. Après les protestations socialistes, la « Libera Stampa » publia deux lettres, l'une de M. Angelo Tonello, l'autre du directeur du journal, desquelles il ressort que M. Tonello n'est pas du tout rédacteur de la « Libera Stampa », mais simplement collaborateur. Le directeur confirme cette affirmation et prie M. Tonello de revenir sur sa décision de ne plus collaborer au journal. Il fait ressortir spécialement que M. Tonello n'a aucune compétence de rédacteur, et que les personnes responsables pour les articles de la « Libera Stampa » sont toutes d'origine suisse. Il est évident que, de ce fait, la situation changeait complètement. Il ne pouvait plus être question de l'application de l'article 70 de la C. F., ceci d'autant moins que l'on dut reconnaître, par la suite, que les articles visés par le Conseil fédéral ne provenaient pas du tout de la plume de M. Tonello. M. le Conseiller national Zeli, député socialiste, interpella le Conseil d'Etat lors d'une séance du Grand Conseil tessinois. Jeudi, M. le Conseiller d'Etat Cattori, membre du parti catholique conservateur (on ne saurait donc parler d'amitié spéciale pour les socialistes), donna la réponse demandée. M. Cattori déclare que M. Motta, Chef du département politique, avait été mal renseigné et qu'il s'immisciait à tort dans les affaires cantonales tessinoises. Les injures de « boia », « assassino » et « cozzone da fiera », à l'adresse de M. Benito Mussolini ne sont pas imputables à M. Tonello. Ces termes ont été employés dans des articles signés par des Tessinois. Tonello n'est que collaborateur et n'a aucun droit de rédaction. Il semble plutôt que M. Tonello devait servir de bouc émissaire. En outre, M. Cattori rappelle au Conseil fédéral qu'il ne fit rien, lorsque la « Squilla Italica », organe des fascistes en Suisse, annonçait dans un article « que l'âme tessinoise était avariée et que le jour où l'Italie prendrait le Tessin, elle ferait une mauvaise affaire », et autres imputations offensantes pour la Suisse. M. Cattori déclare qu'il entreprendrait tout pour sauvegarder la « souveraineté cantonale dans les affaires de presse » et que le Conseil fédéral avait lésé les droits garantis par la Constitution, sa décision étant incompatible avec la souveraineté cantonale. Députés de droite et de gauche applaudirent à ces paroles nettes et catégoriques.

Par la suite, un communiqué officieux essaya de brouiller l'affaire, mais le lendemain déjà, on recevait d'une autorité compétente du Tessin une communication remettant les choses au point. Celle-ci rappelle: 1) que le Procureur de la Confédération avait informé le Département de police tessinois de la décision du Conseil fédéral, menaçant M. Angelo Tonello de l'expulsion du territoire suisse, conformément à l'art. 70 de la C. F., pour le cas où la « Libera Stampa » ne cesserait pas d'injurier M. Mussolini; 2) qu'il ressort de cette décision que M. Tonello serait expulsé, même si les articles qualifiés injurieux paraissaient à l'avenir dans la « Libera Stampa » ne provenaient pas de lui; 3) que de ce fait, la « Libera Stampa » était lésée dans sa liberté à partir du 5 janvier, si

elle ne voulait pas laisser expulser M. Tonello, qui remplissait en quelque sorte le rôle d'otage; 4) que le Département politique fédéral déclare dans un document du 23 janvier vouloir atteindre, indirectement, la « Libera Stampa »; 5) qu'une pareille manière d'agir équivaut à une violation de la liberté de presse; 6) que de ce fait on lèse la souveraineté cantonale, garantie par l'art. 55 de la C. F., qui dit: « La liberté de la presse » est garantie. Toutefois, les lois cantonales « statuent les mesures nécessaires à la répression des abus; ces lois sont soumises à l'approbation du Conseil fédéral »; 7) que M. Cattori a la conviction, ainsi que ses collègues du Gouvernement, que l'expulsion de M. Tonello ne peut être en l'occurrence prononcée ni par le Conseil d'Etat, ni par le Grand Conseil, et que la décision du Conseil fédéral porte atteinte à la liberté de la « Libera Stampa » avant même qu'une autorité judiciaire ait été saisie de la chose. Cette manière d'agir est contraire aux garanties constitutionnelles en matière de liberté de la presse et porte atteinte à la juridiction cantonale; le Conseil d'Etat tessinois se réserve tous ses droits à ce sujet; 8) que pièces à l'appui, il est prouvé que M. Tonello n'est que collaborateur de la « Libera Stampa », dont M. Gasparini est l'éditeur et M. Pelligrini le rédacteur; 9) qu'il ressort d'un document du Département politique fédéral, que l'article paru le 2 janvier, dans la « Libera Stampa » et ayant engagé le Conseil fédéral à menacer M. Tonello d'expulsion est signé par Alcide de Ambris.

Cette affaire fera encore l'objet d'une interpellation au Conseil national, lors de la session de février. Il est certain que la discussion ne manquera pas d'intérêt.

Il est regrettable que le Conseil fédéral ait été si prompt dans sa décision. Cela ressemble un peu à de la crainte et à de la servilité envers l'Italie fasciste. Le fascisme s'est, du reste, à maintes reprises, montré arrogant. Ainsi la « Basler Arbeiterzeitung » annonçait que M. Tamburini, consul italien à Bâle, devenait insupportable. Une plainte du Consul italien, adressée au Conseil d'Etat bâlois, a été écartée, parce que sans fondement. Ce consul menace et terrorise les Italiens qui ne sont pas fascistes. Le « St-Galler Tagblatt » prétend, qu'il a été jusqu'à exiger que l'on dessine une fourchette, dans la main d'un bambino italien mangeant des macarons. Ce dessin figurait, au reste, sur un drapeau non italien, mais il voyait une offense à l'Italie dans le fait de faire manger un bambino avec les doigts!

Il est bien évident que nous n'avons aucun intérêt à injurier personnellement M. Mussolini. On dit, du reste, qu'il est bien malade et qu'il doit être opéré prochainement d'un cancer dans les intestins. En prévision des conséquences fâcheuses possibles d'une intervention chirurgicale, il se serait décidé, dit-on, à se marier devant un prêtre, mais dans la plus stricte intimité. Espérons pour lui qu'il s'en tirera, puisqu'il rêve d'être César. Mais ne lui souhaitons pas la fin du grand général romain.

Les fréquents conflits frontaliers italo-suisse surexcitent un peu l'opinion publique de notre pays. D'autre part, on trouve que, parfois, les fascistes déploient chez nous un peu trop d'activité. D'après une information de l'agence « Informa della Stampa », M. Mussolini aurait déclaré, qu'il était arrivé à la conviction que l'Italie doit avoir des représentants à l'étranger qui soient de fervents disciples du fascisme, afin qu'ils fassent de la propagande pour lui chez les autres nations. Ces diplomates doivent, non seulement être les représentants de l'Italie, mais encore représenter le régime fasciste!

Ça, c'est l'affaire de nos voisins. Mais qu'ils ne s'étonnent pas si nous ne nous laissons pas faire. M. Tamburini doit savoir, maintenant, à quoi s'en tenir.

Il faut que la presse soit libre. En démocrates, nous nous opposons à toute dictature et nous ferons tout pour empêcher la propagation des idées qui pourraient y conduire chez nous, qu'elles viennent de droite ou de gauche, d'Italie, de France ou d'ailleurs. Il y a dans le peuple suisse une certaine fierté, que rien ne nous fera perdre. Les siècles de privilèges démocratiques nous empêchent de sympathiser avec des idées de domination absolue. Nous possédons certaines libertés politiques qui sont hors de discussion; leur maintien est profondément ancré dans le cœur de tous les citoyens. L'une des plus précieuses est la liberté de la presse. On a cherché à la restreindre, mais le peuple a refusé de sanctionner la loi qui voulait atteindre ce but.

Le nouveau conflit entre le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat tessinois prouve combien ce privilège est précieux à tel point que, pour le défendre on ne s'arrête ni devant les considérations politiques, ni même devant les affinités des croyances religieuses.

La Suisse est une démocratie; tous les partis et citoyens qui respectent cette forme d'Etat, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou socialistes, ont le droit de revendiquer l'appui des Autorités.

M. Cattori nous en a donné une preuve réjouissante! Ph. Nanzer.

Le dimanche politique. — L'assemblée des délégués du parti démocratique et ouvrier du canton de Glaris a décidé, à l'unanimité, de proposer à la landsgemeinde, d'élire landmann, M. le conseiller aux Etats E. Hauser.

Un incendie à Berne. — Il s'est déclaré aux tréfileries de Boujean. Le feu avait pris à une chaudière contenant 1500 litres d'huile. Les dégâts sont importants.

SUISSE

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SOVIETS

Au Palais fédéral, on pensait lundi qu'une solution dans les pourparlers indirects engagés avec le gouvernement des soviets, interviendrait encore cette semaine. On espère établir un « modus vivendi » qui, même précaire, éviterait du moins l'échec des pourparlers.

ENTRE LA SUISSE ET LA ROUMANIE

Le Conseil fédéral a approuvé le traité d'arbitrage et de conciliation conclu entre la Suisse et la Roumanie et a chargé le chef du Département politique de signer le traité.

LE TARIF DOUANIER

La commission du Conseil national pour le tarif douanier a discuté les modifications à apporter au tarif douanier.

Les socialistes se sont opposés à la décision du Conseil fédéral.

La commission a approuvé le rapport du Conseil fédéral. Puis elle s'est occupée du traité de commerce avec l'Autriche. A cette occasion, des objections ont été faites contre le tarif du bois. La commission a décidé de proposer aux Chambres l'acceptation du traité de commerce.

La commission a commencé l'examen du texte du projet de loi sur les tarifs douaniers. L'article premier a été renvoyé à la commission qui en reverra la rédaction.

Les articles 2 à 5 ont été adoptés sans modification. A l'article 2, on a constaté que les tarifs appliqués au poids brut constituaient un bon système.

LES OURS EN EMOI

Les Bernois s'amuse à leur aventure qui vient d'arriver à leurs protégés, et dans laquelle ceux-ci n'ont pas eu les rieurs de leur côté.

Quelques grands magasins de Berne distribuent, ces temps-ci, des ballons de baudruche rouge, qui ont grand succès. Un gamin eut l'idée de fixer un caillou à la ficelle de son ballon et de jeter le tout en pleine fosse aux ours. Le ballon se trouva flotter ainsi entre ciel et terre, à 1 m. 50 environ. Ce fut, dans la fosse, une terreur folle. Les puissants plantigrades se collèrent contre le mur à moitié morts de frayeur. Et ce fut toute une affaire que de les faire rentrer dans leur loge pour aller enlever le ballon-fantôme. Quant au gosse, il avait prestement détalé.

LES ESCROCS ESPAGNOLS

Suivant une information parvenue au Département fédéral de justice et police, la police de Madrid a réussi, dernièrement à s'emparer de nouveau d'une des bandes d'escrocs espagnols occupés à l'envoi à l'étranger de lettres du genre qu'on sait. Lors de la perquisition domiciliaire, une quantité de pièces auraient été saisies avec de la correspondance, des actes judiciaires et des timbres falsifiés.

Canton du Valais

A BRIGUE

(Correspondance particulière)

Nomination

Le Conseil d'Administration de la Banque cantonale a nommé agent de la place de Brigue, M. Adolphe Eister, de Naters.

Mort d'un guide

Samedi dernier, est mort, à l'hôpital de Brigue, à l'âge de 67 ans, le guide Sébastien Zumtaugwald, de Randa. Sans avoir beaucoup fait parler de lui, Zumtaugwald n'en était pas moins un guide très apprécié, qui avait fait, et à maintes reprises, toutes les hautes cimes de notre canton.

Concours de ski

Grands concours de ski dimanche dernier. Le Ski-club a eu son concours dans les environs de Brigerberg; le Club-alpin, section de Brigue, en avait organisé un autre spécialement destiné à la gent écologiste. Ces manifestations sportives ont été couronnées de succès. Les Sociétés de musique de Brigue et Brigerberg ont tenu à accompagner les skieurs et d'agrémenter la fête de leurs joyeuses productions. C'est aux sons de la fanfare que le retour à Brigue s'est effectué. La Saltina (musique de Brigue) accompagnait les enfants. La population a pris un plaisir spécial au défilé des marmots, marchant quatre à quatre, à l'allure martiale et le ski sur le dos.

A LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS
M. E. Bieler, artiste-peintre à Savièse, a été nommé membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

CURIOSITÉ METEOROLOGIQUE

L'hiver a, jusqu'à présent, épargné le village du Simplon; la neige n'y a fait que de rares apparitions. Alors que c'est en traîneaux que l'on se rend d'Iselle dans la direction d'Assola, les chars arrivaient au village du Simplon sans aucune difficulté. Pour franchir le col, par contre, force est d'utiliser le traîneau.

En mémoire de la feue reine. — La colonie italienne de Bâle a honoré, dimanche, la mémoire de la feue reine mère d'Italie, dans un culte solennel auquel prirent part, notamment M. Tamburini, consul général d'Italie. Les représentants des autres consulats bâlois et du Conseil d'Etat étaient présents.

CLUB VALAISAN DE ZURICH

Le Club valaisan de Zurich a tenu son assemblée générale, le 15 janvier dernier. M. W. Schmid a été réélu à la présidence; lui ont été adjoints M. J. Studer, comme secrétaire et M. K. Imhof, à titre de caissier.

MILAN-LAUSANNE PAR LES AIRS

L'Office fédéral aérien a accordé, à une compagnie d'aviation italienne, l'autorisation d'organiser, du 1er mars au 30 septembre, à l'essai, un service aérien Milan-Lausanne par le Simplon devant précéder un service aérien régulier. On ne sait pas encore exactement quand ces vols d'essai, confiés à un pilote suisse, commenceront. Il existe également un projet de ligne aérienne Milan-Bellinzona-Lukmanier-Zurich.

LE FÖHN

Le föhn souffle depuis mardi matin dans les vallées du Rhône, du Rhin, de la Limmat, de la Reuss et de l'Aar. Le thermomètre atteint presque des températures de printemps. A Coire, à Glaris, à Heiden on signalait à midi à l'ombre une température de 15 degrés au-dessus de zéro. La neige fond rapidement.

CHEZ NOS VOISINS

(Corr. part.) La police des mœurs ne badine plus en Italie.

Après avoir épuré les cercles douteux des grands centres, voici le tour maintenant des petites villes.

Dernièrement, à Domodossola, une représentation cinématographique suivie d'un bal était donnée au « Circolo de la Concordia ».

Lorsque l'heure fatidique de minuit fut sonnée, un groupe d'agents de la police de Sûreté pénétra dans la salle de fête. Après une inspection minutieuse des assistants, plusieurs d'entre eux ont été arrêtés et le Cercle fut fermé immédiatement.

Ces mesures ont été motivées par le fait que, contrairement aux règlements en vigueur, des personnes mineures n'auraient pas dû être admises à des fêtes de ce genre et se prolongeant jusqu'à des heures tardives.

Comme on le voit, le dictateur italien entend que les lois soient respectées dans le royaume.

L'INCIDENT DELLBERG-EVEQUOZ

On nous transmet pour publication, la déclaration suivante:

Les soussignés, députés et journalistes au Grand Conseil, déclarent que lors de son interpellation sur la disparition du dossier dit la Lanza, en séance du Grand Conseil du 28 janvier 1926, le député Dellberg a dit:

1. que d'après une lettre de M. l'avocat Métry, du 15 décembre, les pièces No 40 et 41 du dossier dit La Lanza se trouvaient encore dans dit dossier en juin et septembre 1925;

2. que lorsque le dossier a été retrouvé en novembre 1925 ces deux lettres avaient été volées;

3. que l'avocat Crittin, à Martigny, comme mandataire de Mme Riva-Bonvin, a écrit au Conseil d'Etat en date du 23 novembre 1925, qu'il avait ouvert action en reconnaissance de dette de 75,000 frs. contre M. le Conseiller national Evéquoq et qu'il rendrait responsable l'Etat de la disparition du dit dossier nécessaire à son action.

Lettre de M. l'avocat Métry, du 24 novembre 1925, dans le même sens.

4. Qui avait intérêt à la disparition de ces deux lettres? Le Conseil d'Etat certainement pas, mais non plus, mais d'après les faits connus c'est la partie Evéquoq qui a eu intérêt et a intérêt.

Ces paroles ont été confirmées par M. Dellberg au vestiaire devant la salle du Grand Conseil.

Sur interpellation formelle de M. le Conseiller national Evéquoq, M. Dellberg a dit: « Non, Monsieur Evéquoq, je n'ai pas dit et je ne dis pas que c'est vous qui avez volé les lettres, mais la partie Evéquoq avait intérêt à la disparition des pièces.

(Suivent les signatures de quelques députés et journalistes.)



SECTION MONTE-ROSA C. A. S.

Les membres du Groupe de Sion du C. A. S. qui désirent prendre part à la course en ski du Jungfrauoch, sont priés de se rencontrer au local du Groupe jeudi soir, à 8 h. 1/2, pour fixer la date et le programme de la course.

FÉDÉRATION ROMANDE DES SAPEURS-POMPIERS

Les délégués de la Fédération romande des Sapeurs-Pompiers, dont le président est le Capitaine Henri Schœna, commandant de la compagnie de la commune de Plainpalais-Genève, tiendront à Sion, dimanche 7 février, leur assemblée annuelle. Y assisteront les représentants des corps des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais, et Berne (Jura-bernois).

SOIRÉE DE L'HARMONIE

Le Carnaval de 1926 est très court. Déjà il touche à sa fin. Aussi chacun compte-t-il profiter des dernières occasions de s'amuser un peu. Et voilà que l'Harmonie nous prépare encore une belle soirée au Casino pour samedi 6 février.

Musique, théâtre, bal, voilà en trois mots le programme qui sera présenté. N'a-t-il pas tout pour être attrayant? Ne promet-il pas des instants de délassements et de plaisir. Il semble suffisant d'annoncer aux amis de la musique

et de l'Harmonie, ce programme en trois mots, pour que, encore une fois notre Casino devienne trop petit.

Regardons, cependant, de plus près, ce que notre Société musicale nous offrira samedi prochain.

Faut-il dire que depuis son dernier concert, l'Harmonie ne s'est pas reposée, mais qu'au contraire, elle a travaillé d'arrache-pied pour présenter au public des productions nouvelles.

Nous venons d'applaudir la Symphonie inachevée No 1, de Schubert, nous entendrons, cette fois, la Symphonie No 2, Andante con moto, très peu jouée en Suisse, mais dont la beauté surpasse la première. Que dire de plus, pour louer ce chef-d'œuvre du maître, que ces deux mots si expressifs: « Symphonie inachevée ».

Figure aussi au programme, la « Bohème de Puccini », délicate interprétation d'une belle œuvre, dont les modulations, exquises transporteront les auditeurs dans les régions éthérées de la belle musique. Et puis, aussi, un essai du moderne qui plaira certainement. Le concert se terminera par une grande valse ardente, échevelée, qui servira d'introduction au bal attendu.

En 2me partie, nous laisserons la parole à deux de nos excellents amateurs, pour une petite saynète qui mettra toute l'assistance en franche gaieté.

Une musique de bal, composée des meilleurs exécutants de l'Orchestre « Select », de Genève, fera valser jusqu'au petit jour. Le buffet contiendra toute la gamme de nos grands vins et notre ami Jean, le fin gourmet, sera là pour assurer la partie solide.

Que de choses! et dire que tout cela tient dans notre Casino!

La carte de membres passifs 1926 seule donne droit à l'entrée gratuite de samedi prochain.

Société Industrielle et des Arts et Métiers

Assemblée générale annuelle

Les statuts prévoient que la Société doit tenir son Assemblée annuelle dans le courant du mois de janvier. C'est ce qui a eu lieu dimanche, dernier jour utile.

Constatación réjouissante: sans atteindre encore le chiffre sur lequel on devrait pouvoir compter, la réunion était plus fréquentée que les années précédentes.

Après la lecture et l'approbation du protocole de la dernière assemblée générale, le caissier Henri Schmid, entré en fonctions depuis peu, donne connaissance de ses comptes. Soumis, au préalable, à l'examen des censeurs, ceux-ci n'y ont rien relevé qui pût mettre obstacle à leur approbation. C'est ce qui a eu lieu, sans discussion ni réserve; ils accusent une augmentation de fortune de frs. 584.80. Au 6 janvier, cette dernière, les fonds spéciaux compris, s'élevait à frs. 7042.80.

La lecture du rapport des délégués de la Société à la Commission communale des apprentis donne lieu à une observation du maître-boulangier Louis Giffard. Le terme de « boulangers-pâtisseries », dit-il, dont se sert la Commission est impropre. Il s'agit, en réalité, de « boulangers » qui ne font que deux ans d'apprentissage, alors qu'il est exigé 3 ans et demi des premiers. Dans notre canton, ajoute-t-il, avec l'organisation actuelle, il ne peut être délivré de diplômes pour « boulangers-pâtisseries », ce qui est une lacune.

Le rapport présidentiel constitue toujours le morceau de résistance. En un excellent raccourci, il résume l'activité de la Société pendant l'année écoulée, ce qui l'amène à jeter un coup d'œil d'ensemble sur certaines des manifestations économiques du chef-lieu. Il ne saurait être question de donner, en quelques lignes, un compte-rendu fidèle de cette substantielle étude; force est de nous restreindre à la simple indication de l'une ou l'autre des questions traitées. Mentionnons les doléances, justifiées, du commerce local, provoquées non seulement par la chute du change français, mais aussi par les débâcles auxquelles nos hôteliers prêtent volontiers les locaux nécessaires, ainsi que par l'abus de la carte verte de la part de certains voyageurs de commerce. Le rapport signale, d'autre part, l'amélioration de l'horaire des chemins de fer, amélioration obtenue à la suite de démarches auxquelles la Société Industrielle a pris une part active et l'introduction, à la demande du Comité, de l'enseignement facultatif de l'anglais à l'Ecole commerciale des jeunes filles. Relevons encore l'organisation projetée d'un cours de soudure autogène. Le document, auquel rien de ce qui intéresse la Société n'échappe, attire l'attention de l'assemblée sur les conditions exceptionnelles de l'abonnement au « Commerce et Artisan romand »; notre Association peut réunir une centaine d'abonnés, le prix en serait de frs. 4.50 dont le franc supporté par la Caisse commune.

L'assemblée approuve la décision prise par le Comité de célébrer, dans le courant de l'année, le 75e anniversaire de la Société, qui coïncide avec la 10me année d'existence de la Chambre de Commerce. Les dépenses prévues, y compris celles devant découler de l'achat d'un drapeau neuf, figureront au budget de 1926.

Après avoir reçu 4 nouveaux membres, on procède à l'élection du Comité, dont les pouvoirs sont échus. A mains-levées, il est constitué comme suit, pour une nouvelle période de 2 ans: MM. Joseph Dufour, architecte, président; Hermann Hallenbarter, marchand de musique, vice-président; André Dénériaz, pharmacien, secrétaire; Henri Schmid, tanneur, caissier; Lucas Jost, Secrétaire des Apprentissages, Jean-Charles de Courten, Benoni Coudray, fabricant d'eaux gazeuses, ce dernier remplaçant M. E. Torrent, démissionnaire, membres.

Avant la clôture de la séance, sur la demande qui lui en est faite, M. Jn.-Ch. de

Faits divers

Un garçonnet se noie. — Un garçonnet de trois ans, fils des époux Huggler, à Aigle, trompant la surveillance de ses parents, s'est aventuré sur un tonneau d'arrosage recouvert d'une légère couche de glace. Celle-ci s'est rompue et l'imprudent a disparu dans la fosse. Il s'y est noyé.

Notes d'histoire

Baptême du fils de Derville Maléchar, Chargé d'affaires de France auprès de la République du Valais (30 Nov. 1808)

Bulletin Officiel et Feuille d'avis
Dimanche, le 11 décembre 1808.
Sion, au bureau d'avis

Le 29 novembre Madame Derville Maléchar, épouse de Son Excellence Monsieur le Ministre de France est accouchée heureusement d'un fils; sa naissance a été annoncée par une salve d'artillerie.

Il a été baptisé le lendemain dans le Chœur de la Cathédrale par sa Révérendissime Grandeur Monseigneur l'Evêque de Sion, revêtu des ornements pontificaux, assisté de deux dignitaires et accompagné de tout le Chapitre. L'enfant a été présenté au baptême par Son Excellence Monsieur le Grand-Baillif Léopold de Sépibus, parrain au nom de la République du Valais et par Madame Marie-Madeleine-Christine de Courten, fille de feu M. le Comte de Courten, Commandeur de l'Ordre de St-Louis, Lieutenant-Général et Colonel du régiment de son nom au service de France, épouse de M. Dufay de Lavallaz, ancien Vice-Conseiller d'Etat de la République, représentant Madame Sophie Haller, née Burdel, marraine; en présence de Son Excellence Monsieur le Baron Stockalper 4), Président de la Diète, des Corps entiers de la Diète et du Conseil d'Etat, du Conseil de la Ville de Sion et de plusieurs autres personnes distinguées qui y avaient été invitées. L'enfant a été nommé Maurice-Hughes-Léopold-Rodolphe. Cette cérémonie s'est faite avec toute la solennité et la pompe dont elle était susceptible.

Le Conseil d'Etat et la Diète se sont assemblés à la maison de ville, où se sont rendues toutes les personnes invitées et douze dames qui accompagnaient la marraine. Son Ex. le Grand-Baillif a été prendre la marraine et ensuite tout le cortège s'est rendu en cérémonie à l'Hôtel de France; Son Excellence le Ministre est venu au-devant du Corps du Gouvernement, les a conduit dans ses appartements où l'enfant a été remis au parrain et à la marraine; le cortège les a accompagnés à la Cathédrale au bruit des salves de l'artillerie; un détachement du 1er Régiment d'élection était sous les armes et rendait les honneurs militaires. Un orchestre nombreux a exécuté une très belle musique pendant la cérémonie, après laquelle l'enfant a été reconduit à l'Hôtel de France de la même manière qu'il avait été amené. Son Ex. le Ministre est venu recevoir le cortège et lorsqu'il a été réuni dans les appartements, Son Excellence a adressé les remerciements les plus affectueux à la Diète et au Conseil d'Etat. A la suite de cette cérémonie, il y a eu un repas de cent couverts, offert par l'Etat à Son Excellence le Ministre et au Révérendissime Evêque, auquel ont assisté la Diète, le Conseil d'Etat, tous les Corps et toutes les personnes qui avaient été à la cérémonie; des toasts appropriés à la circonstance et exprimant les sentiments des membres du Gouvernement et de tous les Valaisans ont été portés, par M. le Grand-Baillif, à Madame Derville, à S. E. Monsieur le Ministre et à M. Maurice son fils, filleul de la République; Monsieur le Ministre y a répondu par d'autres pleins de sensibilité envers l'Etat et le Révérendissime Evêque, d'intérêt pour la prospérité de la République et d'estime particulière pour son digne chef. Tout le monde a paru prendre part aux honneurs rendus par l'Etat au ministre de l'Empereur et Roi. La fête semblait être l'expression de la vive reconnaissance publique pour la félicité dont le Valais jouit sous la protection de Sa Majesté et elle a été terminée par une illumination spontanée de toute la ville.

1) Jos.-Xavier de Preux (1807-1817)
2) Président du Conseil d'Etat.
3) Joseph de Lavallaz: fut Bourguemaitre de Sion, sous-préfet national en 1801; Maire de Sion sous le régime français (Nov. 1810-

Elles se rendirent à un poste de l'armée de ligne et supplèrent qu'on leur donnât un saut-conduit pour gagner le quartier de la Roquette. L'officier se montra inflexible. — Eh bien! jeune homme, avait-il dit, on est content de retrouver ses amis. Vous leur serez bientôt rendu, car je sais que l'on s'occupe de vous et que vous ne tarderez pas à être mis en liberté. Consollez-vous de rester ici quelques moments encore par la pensée qu'à l'heure actuelle, c'est l'endroit le plus sûr de Paris. Le gardien avait été chaleureusement remercié par Soleret à qui ces paroles enlevaient toute appréhension. — Maintenant que nous voilà rassurés, dit Grenache, Pigeolet et moi nous allons vous quitter. C'est pour vous que nous allons travailler, monsieur Raoul, et nous nous y mettrons de bon cœur, allez; Pigeolet et moi avec l'aide d'un ami que vous ne connaissez pas, nous avons complété de vous rendre votre fortune, et ce soir, si le ciel nous aide, ce sera fait. — Je vous défends de rien risquer dans ce but, fit Raoul d'une voix grave. La loi d'Etat est une loi divine à laquelle je me suis soumis depuis longtemps avec joie, et il n'y a pas de sac d'écus, si gros fut-il, qui me consolât d'avoir perdu l'un de vous, s'il vous arrivait malheur dans cette entreprise. — Comptez sur votre compte, monsieur Raoul, dit gaiement Pigeolet. Si vous savez compter, nous aussi nous savons compter. Un peu de bifteck ne fait jamais mal autour des pommes de terre. En ma qualité d'ancien cuisinier de la « Joyeuse », je suis fixé là-dessus... Aussi laissez-nous faire. Quelques minutes plus tard, Raoul était

recommandations de son ami, il s'était contenté de s'approcher et d'interrompre les effusions pour ramener le prisonnier. — Eh bien! jeune homme, avait-il dit, on est content de retrouver ses amis. Vous leur serez bientôt rendu, car je sais que l'on s'occupe de vous et que vous ne tarderez pas à être mis en liberté. Consollez-vous de rester ici quelques moments encore par la pensée qu'à l'heure actuelle, c'est l'endroit le plus sûr de Paris. Le gardien avait été chaleureusement remercié par Soleret à qui ces paroles enlevaient toute appréhension. — Maintenant que nous voilà rassurés, dit Grenache, Pigeolet et moi nous allons vous quitter. C'est pour vous que nous allons travailler, monsieur Raoul, et nous nous y mettrons de bon cœur, allez; Pigeolet et moi avec l'aide d'un ami que vous ne connaissez pas, nous avons complété de vous rendre votre fortune, et ce soir, si le ciel nous aide, ce sera fait. — Je vous défends de rien risquer dans ce but, fit Raoul d'une voix grave. La loi d'Etat est une loi divine à laquelle je me suis soumis depuis longtemps avec joie, et il n'y a pas de sac d'écus, si gros fut-il, qui me consolât d'avoir perdu l'un de vous, s'il vous arrivait malheur dans cette entreprise. — Comptez sur votre compte, monsieur Raoul, dit gaiement Pigeolet. Si vous savez compter, nous aussi nous savons compter. Un peu de bifteck ne fait jamais mal autour des pommes de terre. En ma qualité d'ancien cuisinier de la « Joyeuse », je suis fixé là-dessus... Aussi laissez-nous faire. Quelques minutes plus tard, Raoul était

VARIÉTÉS

LA CHANDELEUR

L'Eglise romaine célèbre, le 2 février, la fête de la Purification, qu'on appelle communément « Chandeleur », à cause des chandelles qu'on y bénissait autrefois et que le clergé et le peuple y portaient à la procession comme un symbole de Jésus-Christ, « véritable lumière qui éclaire le monde chrétien ».

Cette fête a été instituée pour honorer la Vierge et rappeler qu'elle voulut, par humilité, se soumettre à la purification ordonnée par Moïse.

D'après cette loi, la femme qui était accouchée d'un enfant mâle, était censée impure pendant quarante jours et celle qui avait mis au monde une fille, pendant quatre-vingts jours, au bout desquels elle devait se présenter au temple pour pouvoir de nouveau participer aux choses saintes. Le jour qu'elle s'y présentait, elle portait à l'entrée du temple un agneau pour être offert en holocauste.

Mais, comme il y avait avec le ciel des accommodements, même du temps de Moïse, les pauvres offraient seulement deux tourterelles ou deux pigeonnets.

Une autre version dit que la Chandeleur ne remonte qu'au pape Vigile qui l'institua en 546 pour remplacer la fête de Proserpine, pendant laquelle les Romains faisaient des courses nocturnes avec des flambeaux et des torches, pour représenter celles de Cérés cherchant sa fille Proserpine, car ces flambeaux et torches expliquent parfaitement par la tradition l'emploi actuel des cierges et bougies dans nos églises.

La Chandeleur qui a été longtemps une fête chômée, est restée célèbre par son nom et sa date pour nos populations agricoles et elle a donné lieu à de nombreux proverbes populaires. En voici quelques-uns:

A la fête de Chandeleur,

Les jours croissent de plus d'une heure,
Et le froid souffle avec douleur.

Si à la Chandeleur, il fait beau,
Y aura du vin comme de l'eau.

La Chandeleur claire
Laisse un hiver arrière.

La Chandeleur noire,
L'hiver fait son devoir.

La Chandeleur trouble,
L'hiver redouble.

C'est à la Chandeleur
Que toutes bêtes sont en horreur.

Quand il fait froid à la Chandeleur,
Ce sera été sans chaleur!

On dit communément qu'il faut manger des crêpes le jour de la Chandeleur si l'on veut avoir de l'argent toute l'année. Il est bien entendu que je ne donne ce dicton que pour ce qu'il vaut, parce que, j'ai la conviction que le meilleur moyen, sinon le seul, d'avoir de l'argent toute l'année, est de dépenser moins qu'on n'en gagne.

Mais les crêpes sont toujours bonnes!
Georges R.

Petites nouvelles

— Aux Granges-Neuves (Savoie) un enfant de 2 ans s'amusa près de sa mère occupée à une lessive. Soudain l'enfant perdit l'équilibre et tomba dans un bassin plein d'eau bouillante. Bien que sa mère l'eût retiré immédiatement, le pauvre petit a succombé.

— Sur une montagne, du côté italien, une colonne de soldats italiens s'est perdue la nuit dernière. Un soldat a été retrouvé mort de congestion et trois autres sont dans un état désespéré.

décembre 1813).
4. Gaspard-Eug. Stockalper, président de la Diète constituante en 1802, puis Conseiller d'Etat; Grand-Baillif en 1810, 1814, 1819, 1823.

Echos

Une curieuse histoire

Les journaux italiens rappellent un curieux fait historique. C'était au XIVe siècle, Edouard III d'Angleterre avait besoin d'argent pour faire la guerre à la France. Il eut recours à des banquiers de Florence, les Bardi et les Peruzzi, qui lui prêtèrent environ un million et demi de florins. Cela permit au roi Edouard de remporter la victoire.

Mais, en Italie, on discute la question de savoir si l'Angleterre a remboursé aux banquiers de Florence les florins prêtés. Il est des historiens qui le nient; les Bardi et les Peruzzi n'auraient pas été remboursés et ce fut le début de la ruine du commerce florentin.

Or, d'après des calculs faits par un comptable italien, en comptant les intérêts de cette somme au 2 1/2%, somme prêtée en 1345, le comte Volpi pourrait réclamer au chancelier Churchill un joli lot de livres sterling.

La question est de savoir s'il y a eu, dans l'intervalle, des actes interrompant la prescription.

Les agents de la prohibition

Le nouveau chef de la police new-yorkaise n'a pas une très bonne opinion de ses agents. Il déclare que l'année dernière 6,000 d'entre eux sur 14,000 ont commis des fautes graves dont la plus courante fut l'ivresse dans le service.

Dans l'Amérique sèche, la police est restée humide.

Les Soviets se font de l'argent

Le gouvernement soviétique va envoyer un de ses agents à New-York vendre les bijoux de l'ancienne maison impériale, bijoux dont la valeur totale est estimée à 250 millions de dollars. Parmi les bijoux offerts aux Américains se trouvent les admirables joyaux suivants: la couronne impériale de Catherine II, pesant cinq livres, ornée de 4000 carats de pierres précieuses, d'une valeur de 52 millions de dollars; le célèbre sceptre en or que le comte Orlof donna à Catherine II, orné de 189 carats de diamants d'une valeur de 30 millions de dollars; un choix de diamants de la maison impériale, comprenant 157 carats, y compris les saphirs, d'une valeur de 24 millions; deux couronnes d'impératrice valant chacune 4 millions de dollars; deux chaînes en diamants de l'ex-tsarine valant 4 millions et demi de dollars; le miant dit le scha, pesant 89 carats, d'une valeur de 14 millions et demi de dollars; et un saphir géant provenant des Indes, du poids de 258 carats, entouré de diamants et estimé 14 millions et demi de dollars.

Le gouvernement soviétique a convoqué les correspondants de journaux étrangers à Moscou pour leur faire admirer ce trésor fabuleux.

NOUVELLE A LA MAIN

On demandait à Calino pourquoi il lisait si attentivement les annonces de mariage. — C'est parce que je veux savoir s'il s'est marié plus d'hommes que de femmes.

— Dans une usine métallurgique de Caen des ouvriers faisaient sauter des agglomérés de fonte avec des mines, lorsqu'une de ces mines fit explosion plus tard qu'on ne le pensait. Un des ouvriers a été tué et trois furent blessés gravement.

Jeune fille

(16-17 ans) pour aider au ménage. Voyage payé et accompagné. S'adresser de suite à Mlle Zenklusen, couturière, 22 Grand-Piont, Sion.

ÉTRANGER

DÉVORÉ PAR LES RENARDS

A l'entrée des bois d'Urville, aux environs de Reims, près d'un abri de guerre, on a trouvé les restes d'un cadavre d'enfant, dévoré par des renards. Après du corps se trouvaient un manteau, des langes de laine et un bonnet taché de sang.

L'enquête a permis d'établir que le corps de l'enfant avait été abandonné à une date assez récente. Le Parquet de Saint-Quentin a fait recueillir les ossements et a chargé un médecin de les examiner.

DE GIGANTESQUES INCENDIES DANS L'INDIANA

Un incendie s'est déclaré dans un quartier de la ville de Southbend, détruisant neuf grands magasins de détail. On évalue les dégâts à plus de deux millions de dollars. Pendant que l'incendie faisait rage dans ce quartier, un deuxième sinistre s'est déclaré dans une autre partie de la ville, détruisant les bureaux de la Standard-Oil Co. Les dommages sont évalués à 300,000 dollars.

LA FAILLITE DE LA BANCA DI SCONTO

Le Sénat italien réuni en Haute Cour de justice a commencé lundi le procès de la faillite de la « Banca italiana di Sconto ». Le directeur de la Banque a été soumis à un long interrogatoire sur l'activité qu'il a déployée à la tête de l'institut financier.

REVOLVER AU POING

Mardi, à Bruxelles, un individu, revolver au poing faisant irruption dans un établissement financier, intimait l'ordre aux employés de lui remettre une somme de 10,000 francs. Ces derniers appelèrent au secours, le malfaiteur prit la fuite, mais fut rejoint par la police, alors qu'il renouvelait son exploit, quelques instants plus tard, dans un salon de coiffure.

Interrogé, il a déclaré se trouver à Bruxelles depuis une dizaine de jours et que c'est la misère qui l'a poussé à commettre son attentat. Il a été écroué: on croit se trouver en présence d'un dangereux bandit international.

Rendement supérieur
Meilleure répartition de la lumière

La nouvelle
OSRAM

Remarquez la nouvelle forme poire

CHANGE A VUE

(Cours moyen)
3 février

	demandé	offre
Paris	19,40	19,60
Berlin	123,20	123,70
Milan	20,75	21,—
Londres	25,18	25,25
New-York	5,15	5,20
Vienne	72,70	73,30
Bruxelles	23,45	23,70

Courten, en sa qualité de Président de la Section valaisanne des Amitiés Belgo-Suisses, fournit quelques renseignements sur un voyage d'étude en Belgique, voyage en voie de préparation. Son organisation englobant toute la Suisse, sa réussite peut être considérée comme certaine. Aux artisans, commerçants et industriels valaisans à profiter de l'occasion exceptionnelle qui leur est offerte de s'instruire avec le maximum d'agrément et le minimum de dépenses.

TEMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE

La dernière assemblée des délégués de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse romande, réunie à Lausanne, après avoir pris, avec regrets, acte de la démission, donnée, pour des raisons de santé, de M. Jacques de Riedmatten, comme membre du comité, ancien président, l'avait proclamé membre d'honneur et lui avait envoyé un télégramme de sympathie. Le comité de la Fédération est venu à Sion lui remettre le diplôme de membre d'honneur. M. le Conseiller d'Etat E. Savoy, Chef du Département de l'Agriculture du canton de Fribourg, président de la Fédération, a exprimé à M. de Riedmatten les sentiments de reconnaissance de l'association pour les services que pendant un quart de siècle il a rendu à l'agriculture romande, les vœux qu'elle forme pour le complet rétablissement de sa santé qui s'est sensiblement améliorée.

ETAT-CIVIL

Mois de janvier
NAISSANCES

Grasso Jean, de Barthélémy, de Chippis. Huber Ruth, d'Otto, de Krauchthal (Berne). Frossard Albert, de Camille, d'Ardon. Brunelli Gabrielle, de Paul, d'Olginasio. Zimmermann Marguerite, de Jules, de Weggis. Robert-Tissot Simonne, d'Henri, de Chaux-de-Fonds. Marquis Henri, de Félix, de Lildes. Hugon Yvonne, de Francis, de Sion.

DECES

Stutz Bertha, née Obrist, de Melchior, de Sion, 49 ans. Bonvin Fritz, d'Isaac, de Sion, 73 ans. Werlen Célestine, d'Antoine, de Munster, 44 ans. Frank Elise, née Bosshard, de Gaspard, de Tubingen, 74 ans. Héritier Odile, de Jean-François, de Savièse, 45 ans. Dubuis Jeanne, d'Eloi, de Savièse, 8 mois. Brunner Marie, en religion Sr. Josepha, de Maurice, d'Eischoll, 60 ans. Leuzinger Clarisse, née Joris, d'Alexis, de Mollis, 79 ans. Crettaz Marie, de Jean-Baptiste, d'Evolène, 74 ans. Beeger née Peter Marie-Louise, de Louis, de Sion, 87 ans. Pralong Joseph, d'Antoine, de St-Martin, 76 ans. Michlig Benoît, d'Antoine, de Sion, 61 ans.

MARIAGES

Pletscher Jacob, de Jean, de Schleithem et Francey Esther, d'Hermann, de Châteland-Montreux.



UNE APPLICATION NOUVELLE DE LA TÉLÉPHONIE SANS FIL

Une société anglaise fait des essais d'une invention qui permettra aux personnes ayant un téléphone ordinaire d'entrer en conversation directe avec des personnes se trouvant à bord d'un navire. Cette invention est une nouvelle application de la téléphonie sans fil.

Quand vous aurez besoin

de lorgnons, pince-nez, lunettes, etc. la Maison Fernand Gaillard, à Sion pourra vous donner satisfaction sous tous les rapports pour l'exécution d'ordonnances de MM. les Oculistes — Prix modérés — Tél. No 146 —

Feuilleton du « Journal et Feuille d'avis du Valais » No 31

LE Secret de la Marinière

par Noël Gaulois

Il ne lui aurait pas été possible de retourner à la place Maubert pour avertir la cousine Berthe du succès de ses démarches. Les troupes de Versailles à travers lesquelles il avait passé une fois pour embrasser sa femme et ses enfants, avaient achevé leur mouvement d'enveloppement et toutes les voies étaient gardées. C'était miracle même qu'il n'eût pas été pris en retournant auprès de ses compagnons de lutte.

Les trois femmes qui, pour des raisons diverses, attendaient avec une poignante anxiété le résultat de son intervention, restèrent donc plongées dans toutes les angoisses de l'incertitude. Un matin, le bruit parvint jusqu'à elles que la Commune avait ordonné l'exécution des otages.

La fille du fermier était présente quand un ouvrier donna cette nouvelle à la cousine Berthe.

Elle chancela sous le coup qui la frappait, mais se ressaisissant aussitôt, elle appela Thérèse.

— Venez, lui dit-elle. On va le fusiller, je veux le voir avant.

Thérèse, non moins violemment atteinte qu'elle-même, la suivit.



Un refroidissement négligé, et vous pouvez contracter une maladie mortelle. Prenez quelques comprimés d'Aspirine Bayer, mettez-vous au lit, transpirez et tout danger sera écarté. J'ai soigné ainsi maints mauvais refroidissements grâce aux incomparables Comprimés Bayer d'Aspirine.

Seul l'emballage original Bayer avec la vignette de la Réglementation et la croix Bayer vous en garantit l'authenticité et la qualité.



La nature, pour vous guérir

■ créé les plantes médicinales de la Haute Alpe. Ce sont ces herbes et leurs racines qui se retrouvent dans l'

Extrait balsamique

à base de genièvre et de plantes alpines
(Marque « Ropraien »)

et ont assuré son succès étonnant. Il désacidifie le sang, élimine de l'organisme les déchets toxiques, améliore le fonctionnement de l'intestin. Il fait merveille dans tous les troubles de la nutrition. Son action est sans réaction. Expédition par bouteille de Frs. 3,20. La bouteille pour cure entière frs. 6,75.

Herboristerie « Ropraien », Brunnen, 92

Exportation

Boucherie Roup

Rue de Carouge 36, GENEVE
Expédie par retour du courrier
Rôti de bœuf de 2,70 à 2,80 kg.
Bouilli, de 2,20 à 2,40 le kg.
Graisse de rognons, 1,50.

Bouilli avec os, le kg. fr. 1,60
Rôti, sans os 2,40
Viande fumée, sans os 2,40
Saucisses et saucissons 2,60
Salamis 3,60
Gendarmes (gros) la paire -45
Viande sans os pr. charcuterie de particuliers 1,90

Demi-port payé
Boucherie Chevalline Centrale
Louve 7, H. Verrey, Lausanne



RIDEAUX

Genres modernes, Brise-bleu, Vitrages, Draperies, Couvre-lits etc.

CANTONNIÈRES

Echantillons par retour du courrier.

Fabrique de Rideaux
H. METTLER, HERISAU 327



Dames

Retards, Conseils discrets par
Gaz. Dara. Nive 438, Genève

Méthode régulatrice, disrétion. Suppression infailible des RETARDS. Ecrire Société Parisiana, Genève.



Il est prouvé que les

Comprimés Lactus

sont le meilleur des produits pour l'élevage des veaux et porcelets. Leur qualité se passe de réclame tapageuse; ce qui permet de les livrer à un prix plus avantageux.

La caissette de 5 kg. franco poste frs. 4.— Par 4 caissettes au moins, franco gare fr. 3,60. Rabais par quantité.

En vente dans tous les magasins ou à la fabrique

Comprimés LACTUS -o- SION

POULES Miel

tu pays, contrôlé et garanti pur. En vente aux Magasins du PARC AVICOLE

200 beaux costumes neufs pour masques sont à vendre
Clowns fr. 10,50. Pierrots frs. 14,50. Pierrettes, depuis frs. 11,50. Velours à frs. 2,80. Atlases de 60 cm. de largeur à frs. 2,70. Satin, Colerettes, casquettes, etc., à des prix dérisoires. Madame Sigg, Zurich 1, Zähringerstrasse 11.

Pendue

à vendre, double emploi, carillon Westminster, sonnant les 1/4, 1/2 et 3/4. Excellent état. S'adresser au bureau du Journal.

Ils sont demandés

Partout les Biscuits TARRAZ

MARTIGNY

Produit Valaisan

AGRICULTEURS, SYNDICATS, utilisez les

ENGRAIS DE MARTIGNY

Non seulement vous aurez des produits de la plus haute valeur à des prix au moins aussi avantageux que ceux des engrais importés, mais vous favoriserez l'Industrie Nationale.

SUPERPHOSPHATES - PHOSPHAZOTES - ENGRAIS UNIVERSELS AU SULFATE D'UREE

Représentants pour le Valais:
MM. Torrlone Frères, — Martigny-Bourg

MAGASINS, GROSSISTES

demandez prix-courant pour

Beurre Fromage Engrais

Tourteaux, Sons, Avoine, Maïs, Orge, Pommes de terre
FEDERATION VALAISANNE DES PRODUCTEURS DE LAIT à SION (Téléphone No 13)

Une vie sédentaire

amène bien des troubles dans l'organisme. C'est pourquoi une cure dépurative et laxative est de première nécessité pour beaucoup de personnes. Mais il est très important de bien choisir son dépuratif. La Salsepareille Model éprouvée depuis de nombreuses années par des milliers de personnes, se recommande particulièrement par son effet salulaire et son goût délicieux. Se trouve dans les pharmacies seulement au prix de frs. 5.— la demi-bouteille et fr. 9.— la cure complète. En cas d'offre de contrefaçons, refusez-la et adressez-vous directement à la Pharmacie Centrale, Madlen-Gavin, 9 rue du Mont-Blanc, Genève. Envoi franco.

Essai d'une Norton

Avant toute explication sur cet essai, le plus intéressant que j'aie jamais fait, je dois déclarer que la machine utilisée n'était pas de série. Equipée en course, avec garde-boue étroit à tringles plates, sans porte-bagages, une seule sacoche sur le réservoir d'essence, celui-ci de 12 litres, munie d'un réservoir d'huile de 4 litres, elle avait comme caractéristique une circulation continue d'huile, du modèle essayé cette année, par les Bennett, Craig et consorts.

Je viens de parcourir avec cette Norton 300 km, comme je souhaite à tout sportif d'en effectuer souvent de pareils: Fierte de posséder une belle machine, car l'apparence de la Norton fait tiquer tout motocycliste et arrête sur place le moindre badaud. Grise-ries de la route, de la vitesse et surtout de l'accélération... Plaisir du cavalier qui monte un cheval de sang. Contentement de l'expert qui ne peut qu'admirer à quel point incroyable la Norton allie la puissance et l'économie, ce sont des joies qu'on n'oublie pas.

En promenade

Pour prendre en main une motocyclette dont la brusque manœuvre du carburateur met une vingtaine de chevaux en action, rien ne vaut la route libre. C'est pourquoi la première sortie eût lieu un dimanche sur la route nationale d'Orléans.

Prenant pour principe de ne dire que la vérité, j'avouerai que le premier départ me prit plus d'une heure. Et celui du dimanche suivant aussi.

Mais que l'on ne s'émotionne pas. Seule est responsable une noyade intempesive du carter. Vidanger l'huile m'a suffi pour pouvoir garantir désormais les départs à la volée.

Me voici à cheval sur la machine, et lestement. Evidemment, il y a le départ au Kik. Mais à quoi bon quand on peut partir à la volée? Un coup de pied sur le levier des vitesses, en même temps qu'un léger débrayé, me voilà en seconde.

Et quelle impressionnante allure!

Le levier de vitesses à fond, c'est la prise directe, 4,5 à un. Le gros mono est puissant. Son souffle, harmonisé par le long tuyau nickelé, est sonore, il exprime la force contenue qui ne demande qu'à se donner cours.

Echappement libre? Quelle hérésie... Quand la Norton passe à trente, gaz presque fermés, avance ouverte, son son distrait les gens, mais ne les courrouce point.

C'est une vraie machine de course

Dès qu'une motocyclette va un peu vite, elle est dite « Sport ».

Comment appellera-t-on alors la Norton? En ce premier dimanche de décembre, j'ai voulu tâter de la vitesse, et avec de nombreux camarades du M. C. F. nous nous sommes mesurés sur la piste routière de Monthéry. La machine est déjà plus que rodée, mais moi pas. Je ne suis pas à mon aise, car il gèle dur, mes grosses moufles me gênent, mes bottes idem. Que vais-je faire dans cette galère?

Sont déjà partis les 175 cmc., voici 5 minutes, puis les 250, les 350. Bel ensemble de 500 cmc.; deux Saroléa à culbuteurs, deux Sunbeam, celle de Francisquet et la long stroke rapide de Damitio, la Norton

d'Andreino, etc. La piste de vitesse est recouverte de neige. La route est parsemée de taches de verglas. Allons-y mollement. Laissons démarrer, puis tirons progressivement sur les ficelles.

Ça gaze, ça gaze même très bien. 120? 130? les concurrents moins rapides disparaissent en arrière. C'est le moment d'améliorer les virages. Changement de vitesse au pied 3,2; 2,3 parfaits. Dur pour attraper la première. Mais point n'en est besoin.

Freins! magnifiques. L'énorme tambour du moyeu arrière répond puissamment à la rotation du pied gauche sur la pédale, bien placée. Une très longue poignée inversée actionne le « Horton Hub » avant, bon auxiliaire, sans plus.

Et toujours ces accélérations

Damitio s'est arrêté au 2e tour. Encore un peu plus vite. Evidemment Simpson ou Longman riraient de tours qui atteignent à peine 90, et Francisquet, s'il le voulait, serait déjà loin. Mais enfin, je vais assez rapidement pour que mes yeux pleurent, et que mes mains se crispent pour me rendre compte que ça vire et que la machine tient debout car, même à 130, je puis conduire d'une main, et sans frein de direction.

3e tour, me voilà 2e, au 4e, Francisquet, paternel, me laisse passer. Ligne d'arrivée, le drapeau jaune du Président Sénéchal. Et voilà comment on gagne une victoire quand on est monté sur une Norton (90% pour la Norton, 10% pour le conducteur).

Le moteur est à peine chaud, la bougie (K. L. G. 180) intacte. Le carter, gavé d'huile, transpire de ricin. Seul incident la prise du carburateur s'est dévissée et est restée accro-

chée dans les tubulures.

Autres bonnes notes

Depuis cette épreuve, infime certes, mais indicatrice des possibilités de la Norton en course, je me suis encore promené.

Et j'ai noté ceci: la consommation qui a 88 de moyenne, avec le gicleur de 36 montait à 3 lit. 6 aux 100 kilomètres. Déjà il faut se servir fréquemment de la manette d'air, rarement ouverte à fond.

D'ailleurs, j'ai bonne souvenance d'un Paris-Bruxelles effectué par Andreino, sur une machine identique avec 2 lit. 8 aux 100, et je rappelle que mon record avec 54 km. (catégorie 500). Toujours sur Norton... (Je crois qu'un travail persévérant me permettrait avec cette nouvelle machine, d'abaisser ce record avec 1 lit. 5 aux 100 km.)

Huile? j'ai parlé de gavage? Moins d'un litre usé en 300 kilomètres. Bricolages à effectuer après cette distance? Régler la chaîne primaire, comme aux débuts de toute chaîne neuve. Travail d'ailleurs facilité par une vis de tension de boîte de vitesses, mais pas par la présence de l'énorme réservoir d'huile. Réglage du frein arrière, dont la pédale a tourné, mais qui ne tournera plus maintenant qu'elle se heurte à la boîte de vitesses.

En première, sans que le moteur ronfle, un usage savant de l'embrayage permet le 3 à l'heure et par conséquent, la marche la plus lente qu'il soit possible de demander à une moto.

Vitesse maxima, certainement plus de 130. Avec un piston à haute compression, le 140 doit pouvoir être dépassé.

Picardie en prise directe à 112.

Distribution des récompenses

Un bon point pour la béquille à ressort, la triangulation des rayons de roues, l'ouverture des bouchons de réservoirs, la solidité de ceux-ci, l'accessibilité des culbuteurs, la grandeur des amortisseurs, etc., etc.

Un mauvais point pour la faiblesse des repose-pied, le petit nid à crasse autour de la bougie, le manque d'accessibilité aux écrous de boîte de vitesses, l'émission de démontage instantané de la tringle de commande et de la patte de flasque du frein arrière. Deux mauvais points à ceux qui exigent des garde-boue T. T. et se promènent dans la boue (il y a chez Norton de si beaux garde-boue de tourisme).

Terminons sur ce mot d'un ami: « Ça, c'est une machine. Quand on sonne une voiture à 100... on a encore 40 kilomètres en réserve! »

Et je vous souhaite la pareille...
Maurice Krebs.

Les demandes de renseignements ne sont pas prises en considération si elles ne sont pas accompagnées d'un timbre pour la réponse.

Les réclamations étant nos seuls moyens de contrôle, nous prions nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement le journal de bien vouloir nous aviser par une simple carte.

percevant le curé de Joigny auprès de Raoul. Tous se parlaient, se pressaient les mains. Ils étaient remouillés vers le parloir. Un piquet de gendarmes amenait deux hommes à la prison. En voyant ces hommes, Thérèse jeta un grand cri et se renversa en arrière, évanouie.

Les deux hommes, c'étaient Pierre Froment et Martial. Pivert, Grenache et Pigeolet venaient derrière eux, lamentables, les vêtements trempés et déchirés. L'ancien sergent avait le bras gauche entouré d'une bande de linges sanglants.

Les prisonniers furent poussés en face du groupe formé par Raoul, Claire, Gaspard et Soleret, agenouillés près de Thérèse qu'ils s'efforçaient de ranimer.

— Tiens, ma mère! avait proféré Martial sur un ton de cynique indifférence.

— Thérèse! Ma femme! s'était écrié le faux Clément Rochel.

Martial ahuri se retourna vers lui et porta ses regards alternativement de son père à sa mère.

— Ah! celle-là est trop farce! s'exclama-t-il. C'est vous, papa?

— Tais-toi, misérable! dit Froment.

Mais se rappelant son indignité, il lâcha son fils dont il avait étreint le poignet avec force et fondit en larmes.

XXV

La maison aux trois issues

...Il y avait plus de quinze jours que M. Pivert s'était mis à la recherche du meurtrier de Pigeolet, et, malgré ses courses incessantes et son flair de policier, il n'avait pu encore découvrir ses traces.

Pourtant, ce n'étaient pas les indices et les renseignements qui lui manquaient. L'entretien qu'il avait eu avec Thérèse lui avait permis de vérifier l'exactitude de ses calculs.

La marinière ne s'était pas fort étendue sur le caractère de son fils, et sur le genre de vie qu'il menait, pas plus que sur l'existence de Pierre Froment.

Et l'agent, moins par délicatesse que par politique, n'avait pas insisté à ce sujet.

D'ailleurs, le peu qu'il savait était plus que suffisant.

Chargé, à certaine époque, de surveiller les établissements interlopes de Paris, il se souvenait parfaitement d'avoir arrêté un soir le nommé Martial Froment, au moment où celui-ci sortait de la boutique d'un brocanteur-receleur de la rue de Lappe. Le signalement du jeune filou était exactement le même que celui du faux Raoul, donné par la baronne de Ternis. Donc, le Martial Froment d'alors était bien le même que celui qu'il cherchait aujourd'hui, et si le hasard le mettait à portée de sa vue, l'agent ne pouvait manquer de le reconnaître.

Mais retrouver dans Paris — le Paris boulevardé des derniers jours de la Commune! — un individu, sans autres moyens d'investigation qu'un instinct de policier, et sans autres renseignements que son portrait, n'était pas chose facile!

M. Pivert en était donc à ce point de ses recherches lorsque l'idée lui vint qu'il trouverait peut-être un indice chez le receleur à la porte duquel, quelques années avant, il avait arrêté Martial.

Une grande partie des brocanteurs, ainsi que la plupart des tenanciers d'établisse-

ments mal famés, ont, il faut le dire, un pied chez les malfaiteurs et l'autre à la Préfecture de police. L'homme en question, le receleur cumulait avec cette profession et bien d'autres celle d'« indicateur », c'est-à-dire qu'il fournissait à la Sûreté des renseignements sur les gens qui avaient affaire à lui. Par profession, M. Pivert n'ignorait point ce détail.

Il se rendit donc rue de Lappe. Mais la boutique avait changé de propriétaire. Le nouvel industriel reçut l'agent d'un air bourru, supposant en lui un cambrioleur qui venait lui proposer la vente d'objets de provenance suspecte.

— Prosper Lègre? Il y a longtemps qu'il est démenagé! il demeure hors Paris, au diable, au Raincy... C'est facile à trouver, vous n'avez qu'à demander l'auberge du Bœuf Rouge.

L'air désappointé, M. Pivert s'en alla. Mais à peine avait-il tourné le coin de la rue qu'un large sourire épanouit sa figure.

— Cette fois, j'y suis! se dit-il. Le Raincy est situé au-dessus de Pantin. Le vol a été commis à peu de distance du Raincy; et Pigeolet a été trouvé blessé à Pantin... Plus de doute! je suis sur la voie, je brûle!

Une heure plus tard, l'agent descendait du chemin de fer et s'acheminait vers le Bœuf Rouge, dont l'enseigne se voyait à cent mètres, sur la route.

La salle basse était, comme de coutume, pleine de soldats allemands lorsque M. Pivert y pénétra. Lègre, le patron, debout dans son comptoir, le reconnut et lui fit signe d'intelligence, en lui indiquant une pièce voisine, dans l'arrière-boutique.

Il vint le rejoindre au bout de quelques ins-

tants.

— Bonjour, monsieur Pivert, lui dit-il. Qu'y a-t-il de nouveau qui vous amène par ici?

— Ah! peu de chose! répondit négligemment le policier. Pourtant, j'ai à vous parler et je voudrais que vous soyez seul.

— Je suis tout à vous; car les Prussiens s'en vont. C'est l'heure de l'appel.

En effet, une sonnerie de clairon retentissait au dehors.

— Voilà, reprit M. Pivert, d'un ton indifférent, il faudrait que vous disiez à Martial de venir me parler.

L'aubergiste eut un brusque mouvement.

— Martial! dit-il, mais il y a au moins un an que je ne l'ai pas vu!

L'agent éclata de rire.

— Allons, me prenez-vous pour un gamin? — Je vous jure qu'il y a bien six mois qu'il n'est pas venu ici.

En disant cela, Lègre frappa de sa main sur la table.

M. Pivert, sans intention visible, se pencha sur cette main.

Aussitôt un éclair fugitif passa dans ses yeux et s'éteignit.

Au petit doigt de l'aubergiste, il venait d'apercevoir un gros anneau d'or, orné d'une améthyste, où était gravée une ancre.

— Ah! fit-il en se redressant. C'est bien extraordinaire! on m'avait pourtant affirmé que Martial était venu chez vous, il y a peu de temps.

— On vous a trompé! répliqua Lègre.

— En ce cas, c'est bien fâcheux pour vous.

— Pourquoi?

— Parce que vous allez être obligé de faire avec moi le voyage de Paris.

L'aubergiste devint pâle.

— Vous plaisantez, monsieur Pivert, dit-il. Que voulez-vous que j'aie faire à Paris?

— Oh! un simple voyage à la préfecture. Le « patron » a besoin de vous voir.

Lègre, visiblement troublé, balbutia:

— Mais... qu'est-ce que l'on me veut?

— On veut vous demander ce que vous me voulez pas me dire.

— L'adresse de Martial.

— Précisément.

— Mais... je l'ignore. Je vous dis que depuis trois mois je n'ai pas de ses nouvelles.

— Allons! fit l'agent. Il y avait un an tout à l'heure, maintenant, il n'y a plus que trois mois; nous y venons.

L'aubergiste se mordit les lèvres sous sa moustache.

— Non, vrai, répondit-il, essayant de sourire. Je ne le vois plus ou presque, depuis que j'ai quitté Paris. Je ne me mêle plus de ces sortes d'affaires.

M. Pivert se leva.

— Vous mentez, dit-il. Et la preuve, la voici.

Et saisissant vivement la main de Lègre, il lui montra la chevalière.

Interloqué, Lègre n'essaya pas de nier, et voulut sauver la situation sur un ton de plaisanterie.

— C'est vrai, dit-il, on ne peut rien vous cacher! je tiens cette bague de Martial; mais il y a longtemps qu'il me l'a vendue.

— Vous mentez encore; il n'y a pas quinze jours.

— Ah! ce coup-ci, vous vous trompez! répondit l'aubergiste d'un air de sincérité qu'il fit comprendre à M. Pivert qu'il s'était trompé.

— Mettons un mois! fit-il.